

ACCORD AVEC FARAGE - ZUT ! BARDELLA A OUBLIÉ DE LIRE LES TRAITÉS EUROPÉENS !

Bonjour à tous. Je réagis à un sujet d 'actualité. Nous sommes aujourd 'hui le samedi 5 septembre 2026. Et on a appris que M. Bardella, président actuel du Rassemblement national, s 'est rendu à Londres et a signé un accord avec Nigel Farage, un accord sur les questions migratoires. Cet accord lit le fameux... Ce qui sera peut -être le chef du gouvernement britannique, M. Nigel Farage, mais sans doute par avant 2028. Et encore, ça n 'est pas sûr, loin de là. Et de notre côté, ce qui pourrait être le Premier ministre français, M. Bardella, si Mme Le Pen est élue, et si, entre temps, Mme Le Pen n 'a pas éjecté M. Bardella du Rassemblement national, puisqu 'il n 'est plus question que de cela. Mais examinons cet accord. J 'ai été assez sidéré. Cet accord prévoit que la France accepte de récupérer tous les migrants illégaux qui sont arrêtés au Royaume -Uni ayant franchi la Manche. La France, elle accepte de récupérer tous ces migrants illégaux sans poser de question. Et ensuite, elle fait son affaire de les renvoyer dans leur pays d 'origine. Bon. A priori, ça paraît. Pourquoi pas ? D 'autant plus qu 'il est question de partager les frais. Mais en fait, évidemment, il faut entrer dans les détails. Et M. Bardella, quand il a réfléchi à ça, il a sans doute pas pensé aux traités européens. Le Royaume -Uni n 'est pas dans l 'UE. Donc lui, c 'est un accord de gréavé avec la France. Il peut expulser massivement des étrangers. Mais nous, en France, nous faisons partie de l 'UE. Nous sommes assujettis aux traités européens. Or, il y a une charte qui s 'appelle la Charte des droits fondamentaux, qui a été adoptée en décembre

2000 au Conseil européen de Nice et qui est entrée dans les traités avec le traité de Lisbonne en décembre 2009. Cette Charte des droits fondamentaux prévoit, dans son article 19, que les expulsions massives d 'étrangers sont illégales. On n 'a pas le droit au regard des traités européens. Les expulsions massives, ça veut dire qu 'on n 'a pas le droit d 'envoyer un grand nombre de migrants illégaux en masse. Il faut les envoyer au cas par cas. Mais ça veut dire aussi que chaque cas doit être étudié, doit être étudié par la justice. Et d 'ailleurs, l 'État, en France, a la nécessité d 'apporter son soutien avec un avocat pour chaque migrant et le soutien des organisations non gouvernementales, comme la CIMAD par exemple, qui va apporter son soutien à chaque migrant pour défendre son dossier, pour ne pas être expulsé. Ça veut dire que le bilan de ça est une catastrophe pour la France. Ça veut dire qu 'on va récupérer des quantités de migrants qui n 'étaient plus sur le sol français. Et après, une fois qu 'ils seront sur le sol français, nous aurons les pires difficultés pour les expulser. Bon, heureusement que ce traité n 'en est pas un. C 'est un simple accord qui n 'a aucune valeur juridique. Mais fondamentalement, ça montre que M. Bardella est totalement inapte à occuper les fonctions de Premier ministre. Il ne connaît strictement rien au droit européen.